

Interview sur l'évolution à terme de la souscription des risques naturels



Florence Louppe

*Directrice Générale
Diot-Siaci Corporate Solutions*



Frédéric Durot

*Directeur du Pôle d'activité
Global P&C de
Diot-Siaci Corporate Solutions*

Mélanie Courvoisier : « Bonjour Florence et Frédéric. Vous êtes intervenus tous les deux sur le sujet des défis des risques et de l'assurance des Événements naturels aux Rencontres AMRAE de février 2025 (*). Pouvez-vous me dire en quelques mots quelle est votre perception des enjeux de l'évolution des risques naturels et de leur assurabilité ? ».

Florence Louppe : « La criticité croissante des risques naturels sur l'économie des assurés comme pour celle des porteurs de risques est malheureusement une évidence.

Les assurés doivent supporter des « restes à charge » de plus en plus importants en raison de niveaux de rétentions croissants imposés par les marchés ainsi que des pertes non assurées, car non assurables dans les conditions actuelles du marché. Ils subissent des impacts démultipliés sur leur « Supply chain ».

Ils doivent aussi investir dans la prévention tout en engageant des dépenses importantes pour démontrer leur résilience aux parties prenantes que ce soient les prêteurs, les partenaires contractuels mais aussi les autorités publiques notamment au travers de la CSRD en Europe, même si la pression a été soulagée récemment sur ce dernier point avec le report de l'échéance ».

Frédéric Durot : « La présente note de position met en lumière des enjeux de risques déjà critiques, appelés à s'intensifier tant en fréquence qu'en sévérité. Dans ce contexte, il apparaît clairement que le marché devra évoluer et se structurer pour faire face à cette nouvelle réalité.

Mélanie Courvoisier : « Qu'entendez-vous par là ? »

Frédéric Durot : Même si cela n'est pas souhaitable, car une telle évolution entraînera inévitablement une hausse du coût des risques, il apparaît qu'il devrait s'opérer à horizon 10 ans une scission entre la branche Dommages aux biens et la création d'une branche de souscription des risques naturels.

L'idée est que les assureurs dommages vont souhaiter se concentrer sur les expositions localisées, dites « par risque », et que des centres de souscription dédiés, seront en charge de la souscription des expositions « par événement ».

Cela concernera d'abord les risques d'intensité, à savoir que les assureurs Dommages devraient continuer à délivrer un premier socle de couverture. On peut penser que ces dernières légalement subordonnées à l'assurance Dommages, demeureront telles que les « Cat Nat » en France et les « Risques Extraordinaires » en Espagne.

Mélanie Courvoisier : « Florence Louppe, êtes-vous d'accord avec cette prédiction de Frédéric Durot ? »

Florence Louppe : « Je suis complètement en phase avec l'idée d'une spécialisation progressive de l'assurance Événements naturels vis-à-vis des risques Dommages traditionnels. Cela sera probablement une condition à la survie du maintien de couverture suffisante pour les clients, ce à quoi nous sommes très attentifs. En cela, je pense que le côté inflationniste évoqué par Frédéric n'est pas lié à l'assurance mais découle de l'évolution des risques eux-mêmes. Ce sera en quelque sorte un mal nécessaire ».

Mélanie Courvoisier : « Pouvez-vous nous en dire plus sur les raisons de cette scission ? »

Frédéric Durot : « On peut comparer l'évolution à venir de la souscription des Événements naturels à celle de certains risques de Violences politiques dont la souscription était historiquement incluse dans l'assurance Dommages.

Les risques de terrorisme ont été brutalement sortis de la branche Dommages (sauf exception avec de petites capacités résiduelles dans certains programmes) au 1er janvier 2002 suite aux attaques terroristes du 11 septembre 2001 aux USA. Les dommages causés par les grèves, émeutes et mouvements populaires d'intensité sont progressivement retirés des programmes d'assurance Dommages pour les risques les plus exposés tels que les risques commerciaux et d'immobilier emblématique. Pour les risques naturels, il en sera tout simplement de même, ce pour les mêmes raisons suivantes :

- Dégradation des résultats de l'assurance Dommages, donc nécessité d'iloter leur souscription ;
- Spécificité technique aux plans des risques, avec des méthodes d'analyses, de préventions différentes de l'assurance Dommages traditionnels qui porte essentiellement sur les risques d'incendie, explosion, bris de machines, dommages électriques et dégâts des eaux ;
- Absence de convergence sur la qualité des risques. À savoir qu'un bon risque technique et/ou un bon risque incendie peut s'avérer très exposé aux risques naturels et réciproquement. Idem pour le niveau de prévention relatif.

Florence Louppe : « Et évidemment les enjeux financiers s'apprécient différemment. Pour avoir dirigé pendant quelques années un gros assureur de la place en France (HDI Global), l'impact financier et le traitement en réassurance est totalement différent entre les risques techniques et d'incendies et les risques naturels. On le voit bien quand on observe les chiffres relatés dans la Note de position. Notamment les enjeux de « pertes financières », les fameuses CBI, sont hyper sensibles en Événements naturels, car soumis à forte accumulation. Et si les risques techniques et d'incendies sont de mieux en mieux maîtrisés, c'est l'inverse pour les risques naturels ».

(*) Florence Louppe est intervenue à la Table ronde « Nouveaux modèles de financement et prévention des catastrophes naturelles » du vendredi 7 février et Frédéric Durot à l'Atelier A7 du 6 février « Existe-t-il un partenariat assureurs-assurés en matière de risques climatiques ? »

Mélanie Courvoisier : « Alors dans ce contexte, quelles sont les initiatives que vous prenez en tant que courtier ? »

Florence Louppe : « Nous investissons fortement dans l'analyse des risques, notamment à travers les outils de « Cat Analytics » développés avec l'équipe « Analytics et ART » de Stanislas Legait. Par ailleurs, nous prévoyons d'investir dans l'ingénierie de la prévention et de spécialiser certains profils au sein de nos équipes pour le placement des risques naturels. »

Frédéric Durot : « Pour faire écho aux propos de Florence, notre équipe Analytics et ART, innove activement, notamment en développant des initiatives en Intelligence Artificielle afin de croiser les analyses les plus fines possibles.

En matière d'analyse des risques et de la prévention, il est essentiel de dépasser les approches « haute couverture » actuellement proposées par les grands acteurs du marché. Nous devons concevoir des solutions de type « prêt-à-porter », accessibles et opérationnelles, à destination des ETI, PME/PMI, mais aussi de certains grands comptes aux marges réduites pour des raisons structurelles ou conjoncturelles. »

Mélanie Courvoisier : « Comment voyez-vous s'opérer cette scission ? »

Frédéric Durot : « L'autonomie de la souscription des risques naturels devrait s'opérer en 3 phases successives dans les 10 ans + à venir :

1. Au départ, la séparation pourrait être progressive, avec la nomination de « souscripteurs Cat » avec des autorités dédiées dans les équipes Dommages. Cette scission existe d'ores et déjà pour certains niveaux de « referral » et on identifie des amorces dans certaines compagnies d'assurance. Le régime récemment créé en Italie permet d'ores et déjà de souscrire du risque Cat non attaché à une garantie Dommages.
2. Ensuite, il serait créé des équipes spécifiques Cat, pouvant rester dans le giron de la branche Dommages au sens large, comme c'est le cas dans certaines compagnies pour l'Energie ou la souscription « Violences politiques » par exemples.
3. Enfin, il est probable que la scission sera plus radicale à terme. Des passerelles continueraient à exister avec la branche Dommages qui devra délivrer un socle de garanties de base ainsi que les garanties que les schémas légaux maintiendraient attachés à la branche Dommage (Cat Nat en France, Risques extraordinaires en Espagne par exemples).

Mélanie Courvoisier : « Comment comptez-vous agir dans ce contexte ? »

Florence Louppe : « Nous devons donc adresser stratégiquement et opérationnellement la période transitoire entre aujourd'hui et la création de cette branche dédiée. Nos recommandations sont :

- Accompagner nos clients dans l'amélioration de la qualité des informations de souscription grâce à nos outils digitaux, à l'expertise de nos équipes Analytics, ainsi qu'au renforcement progressif des compétences de nos équipes techniques de placement et de prévention.
- Renforcer les méthodes de Cat Analytics et d'analyse de risques terrain et les rendre plus accessibles financièrement et opérationnellement comme l'a dit Frédéric.
- Développer notre agilité d'accès à tous les marchés spécialisés, comme expliqué dans la Note de position.

Frédéric Durot : « En matière de Cat Analytics, l'un des axes prioritaires consiste à améliorer l'accès à des méthodes cartographiques 2.0, intégrant non seulement la sensibilité géographique des sites, mais aussi la sensibilité propre aux risques eux-mêmes. Il sera également essentiel de rendre la modélisation des risques Cat plus accessible, à la fois en démocratisant son usage et en améliorant les outils pour en réduire les coûts.

La modélisation permet de :

- Se donner les moyens de dimensionner les besoins en capacité et de le rendre opposable au plan décisionnel.
- Identifier les sites les plus critiques sur lesquels concentrer les efforts afin de documenter finement l'analyse des risques et de mettre en place des actions de prévention ciblées. Ce sont ces sites que nous appelons les « Key Driving Locations ».
- Mesurer la perte moyenne annuelle attendue liée aux événements naturels assurés (Annual Average Loss), afin de disposer d'un levier pertinent pour négocier les niveaux de prime avec les marchés.

Mélanie Courvoisier : « *Quels mots de conclusion proposez-vous ?* »

Frédéric Durot : « Il est essentiel de voir la vérité en face, de ne pas nager contre le courant, et de se donner les moyens techniques, analytiques, et opérationnels pour appréhender ce tournant à venir. Le pire serait d'être dans le déni et ne pas anticiper, au motif de préserver les acquis. Nous sommes mobilisés pour cela. »

Florence Louppe : Notre rôle est d'optimiser le coût global du risque pour nos clients, tout en maintenant, voire en renforçant, les solutions de financement adaptées à leurs besoins.

Ce coût est appelé à augmenter mécaniquement sous l'effet de l'intensification des risques naturels. Notre défi est donc clair : nous doter des moyens nécessaires pour accompagner nos clients dans l'optimisation du coût global du risque dans un environnement de plus en plus contraint, tout en maintenant – et même en développant – des solutions de transfert et de rétention adaptées.

Cette évolution représente une véritable opportunité pour l'ensemble des acteurs de la filière – courtiers, assurés, assureurs, experts – appelés à coopérer dans un cadre de plus en plus menaçant. »

Mélanie Courvoisier : « *Merci beaucoup à tous les deux. Je pense que tout le monde sera impatient de prendre connaissance de la Note de position* »

Pour découvrir la note d'intention « Risques et Assurance des Évènements Naturels »





SIACI SAINT HONORE - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.

Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 Paris cedex 17 - France - Tél. : +33 (0)1 4420 9999.

SAS - Capital : 180.357.531,20 € - 572 059 939 RCS Paris - APE 6622 Z - N° TVA : FR 54 572 059 939.

N° ORIAS : 07 000 771 (orias.fr) - Sous le contrôle de / Regulated by ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 - France.

Réclamations / Complaint : SIACI SAINT HONORE - Service réclamations - 23, allées de l'Europe - 92587 Clichy cedex - France.

DIOT - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.

Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 PARIS - FRANCE - Tél. : +33 (0)1 44 79 62 00. SAS - Capital : 1 831 008 € - RCS Paris 582 013 736 - N° TVA : FR 92 582 013 736. N° ORIAS : 07 009 129 (www.orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

Réclamations : reclamations@diot.com - www.mediation-assurance.org